

**20170501 ENQUETE PUBLIQUE EN VUE D'EXPLOITER UN ATELIER DE TRAITEMENT DE SURFACE A  
VEAUCHE**

M. MAZUEL, Adjoint, fait une présentation du dossier d'enquête publique relative à l'installation d'un atelier de traitement de surface à Veauche, Zac de l'Orme, et pour laquelle l'avis du conseil municipal est sollicité.

Présentation est donc faite de la société MODERTCH Industries (laquelle se délocalise de Terrenoire pour s'implanter à Veauche) spécialisée dans le traitement de surface (alu et inox).

M. MAZUEL explique les différents procédés de traitement utilisés, relate les éventuelles émissions atmosphériques ; lesquelles seront canalisées et traitées dans des tours de lavage. Un point est fait quant au raccordement de la future implantation (eaux usées, création d'un bassin de rétention).

Un contrôle de la structure est prévu annuellement par la DREAL.

Les déchets dits dangereux seront repris par des sociétés externes.

Une étude a été réalisée sur le bruit et vibrations engendrés qui sont estimés à 60dB(A) soit inaudibles au hameau des Granges situé à environ 650 m.

M. ROBERT s'absente de la séance à 19h24.

Au terme de la présentation, 9 membres émettent un avis favorable à l'installation d'un atelier de traitement de surface à Veauche, Zac de l'Orme

4 membres s'abstiennent

1 membre se prononce défavorablement

**20170502 DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA CLECT**

Monsieur le Maire indique qu'au prochain conseil de communauté de Saint-Etienne Métropole, en date du 11 mai, une délibération sera présentée pour modifier la composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). En effet, l'intégration de nouvelles communes entraîne la nécessité de modifier la composition de la CLECT ainsi que la nécessité pour les communes de désigner un représentant.

Le rôle de cette Commission est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté urbaine puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Elle est composée d'un membre des Conseils municipaux de chaque commune.

A l'unanimité, l'Assemblée délibérante désigne M. Guy FRANÇON en tant que représentant de la commune à cette Commission.

**20170503 RETRAIT DE LA COMMUNE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS SCOLAIRES**

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, Saint-Bonnet-les-Oules appartient à la Métropole, laquelle a en charge le transport scolaire.

Il n'y a donc plus lieu de rester adhérent du SITS. Approbation unanime pour le retrait.

#### **20170504 DESIGNATION DES JURES D'ASSISES 2018**

Un tirage au sort est effectué à partir de la liste électorale. Les personnes désignées sont les suivantes :

M. MICHARD Claude demeurant 366 lot Côté Sud

Mme SANCHEZ née VERNAY Monique demeurant 113 route de Bénière

Mme ALLIBERT née VILLEMAGNE Christiane demeurant 20 lot les Amandiers

Elles seront prévenues individuellement par le service administratif municipal.

#### **20170505 SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE ST BONNET LES OULES, RIVAS ET CHAMBOEUF POUR LA DISTRIBUTION DE TRACTS**

Signature d'une convention entre les 3 communes permettant la rémunération de M. BERTHET, lequel a procédé à la distribution de tracts concernant la CCPSG. Approbation unanime.

#### Questions diverses

Question de M. BERCET : Une table d'orientation sera-t-elle prévue dans le réaménagement du bourg ?

Réponse de M. le Maire – en effet, c'est à l'étude

Il est expliqué que le mur de soutènement créé en centre bourg peut paraître imposant mais est nécessaire pour une sécurité optimale notamment lorsque la partie supérieure du terrain sera aménagée. Ce mur sera ensuite caché par la pose de pierres.

Point sur l'Auberge en centre bourg – un repreneur semble intéressé

Point sur le suivi du dossier « City stade »

Prochain Conseil Municipal le 13 juin à 19h.